

Application de la taxe spécifique sur l'hébergement dans la région touristique de la Montérégie

Le présent bulletin d'information vise à rendre publique l'application de la taxe spécifique sur l'hébergement de 2 \$ par nuitée dans la région touristique de la Montérégie. La taxe spécifique sera applicable dans cette région à compter du 1^{er} mai 2005, à la suite d'une demande présentée en ce sens par l'Association touristique régionale de la Montérégie.

Pour toute information concernant ce bulletin d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser au Secteur du droit fiscal et de la fiscalité en composant le (418) 691-2236.

Les versions française et anglaise de ce bulletin sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca

Des exemplaires papiers sont également disponibles, sur demande, à la Direction des communications en composant le (418) 528-9323.

Le gouvernement a mis sur pied un fonds de partenariat touristique afin de renforcer et de soutenir la promotion et le développement touristiques du Québec. Le financement de ce fonds est assuré en partie par une taxe spécifique sur l'hébergement de 2 \$ par nuitée qui peut être appliquée, depuis le 1^{er} avril 1997, à chaque unité d'hébergement louée dans un établissement d'hébergement situé dans une région touristique du Québec qui en fait la demande au gouvernement par le biais de son association touristique régionale (ATR).

Les revenus générés par cette taxe, déduction faite des coûts reliés à son administration, sont retournés aux régions participantes et les sommes ainsi retournées sont utilisées selon les modalités convenues dans le cadre d'un protocole d'entente intervenant entre Tourisme Québec et les ATR de ces régions participantes. Actuellement, cette taxe est applicable dans quatorze des vingt régions touristiques du Québec, à savoir Montréal, Laval, Québec, Charlevoix, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Cantons-de-l'Est, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Lanaudière, Mauricie et Abitibi-Témiscamingue.

À la suite d'une demande présentée par l'ATR de la Montérégie, la taxe spécifique sur l'hébergement s'appliquera également dans cette région touristique, et ce, à compter du 1^{er} mai 2005.

Ainsi, cette taxe sera applicable à l'égard de toute unité d'hébergement louée dans un établissement d'hébergement situé dans la région touristique de la Montérégie, lorsque l'unité d'hébergement sera facturée par l'exploitant de l'établissement après le 30 avril 2005 pour occupation après cette date.

Toutefois, l'exploitant d'un établissement d'hébergement n'aura pas à prépercevoir la taxe à l'égard d'unités d'hébergement facturées à un intermédiaire de voyage, lorsque le prix de ces unités aura été fixé dans le cadre d'une entente intervenue avant le 1^{er} mai 2005 entre l'exploitant de l'établissement et l'intermédiaire de voyage et que l'occupation par la clientèle touristique s'effectuera entre le 30 avril 2005 et le 1^{er} février 2006.

La liste des entités territoriales comprises dans la région touristique de la Montérégie est présentée en annexe.

ANNEXE

RÉGION TOURISTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

	Code géographique
— Acton Vale	48028
— Akwesasne	69802
— Ange-Gardien	55008
— Beauharnois	70022
— Beloeil	57040
— Béthanie	48005
— Calixa-Lavallée	59030
— Candiac	67020
— Carignan	57010
— Chambly	57005
— Châteauguay	67050
— Contrecoeur	59035
— Coteau-du-Lac	71040
— Delson	67025
— Dundee	69075
— Elgin	69050
— Franklin	69010
— Godmanchester	69060
— Havelock	69005
— Hemmingford	68010
— Hemmingford	68015
— Henryville	56042
— Hinchinbrooke	69045
— Howich	69025
— Hudson	71100
— Huntingdon	69055
— Kahnawake	67802
— Lacolle	56023

RÉGION TOURISTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

	Code géographique
— La Prairie	67015
— La Présentation	54035
— Léry	67055
— Les Cèdres	71050
— Les Coteaux	71033
— L'Île-Cadieux	71095
— L'Île-Perrot	71060
— Longueuil	58227
— Marieville	55048
— Massueville	53010
— McMasterville	57025
— Mercier	67045
— Mont-Saint-Grégoire	56097
— Mont-Saint-Hilaire	57035
— Napierville	68030
— Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	71065
— Noyan	56015
— Ormstown	69037
— Otterburn Park	57030
— Pincourt	71070
— Pointe-des-Cascades	71055
— Pointe-Fortune	71140
— Richelieu	55057
— Rigaud	71133
— Rivière-Beaudette	71005
— Rougemont	55037
— Roxton	48015
— Roxton Falls	48010
— Saint-Aimé	53015
— Saint-Alexandre	56055

RÉGION TOURISTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

	Code géographique
— Saint-Amable	59015
— Saint-Anicet	69070
— Saint-Antoine-sur-Richelieu	57075
— Saint-Barnabé-Sud	54105
— Saint-Basile-le-Grand	57020
— Saint-Bernard-de-Lacolle	68005
— Saint-Bernard-de-Michaudville	54115
— Saint-Blaise-sur-Richelieu	56065
— Saint-Césaire	55023
— Saint-Charles-sur-Richelieu	57057
— Saint-Chrysostome	69017
— Saint-Clet	71045
— Saint-Constant	67035
— Saint-Cyprien-de-Napierville	68035
— Saint-Damase	54017
— Saint-David	53005
— Saint-Denis-sur-Richelieu	57068
— Saint-Dominique	54060
— Saint-Edouard	68045
— Saint-Étienne-de-Beauharnois	70030
— Saint-Georges-de-Clarenceville	56010
— Saint-Gérard-Majella	53085
— Saint-Hugues	54100
— Saint-Hyacinthe	54048
— Saint-Isidore	67040
— Saint-Jacques-le-Mineur	68040
— Saint-Jean-Baptiste	57033
— Saint-Jean-sur-Richelieu	56083
— Saint-Joseph-de-Sorel	53050
— Saint-Jude	54110

RÉGION TOURISTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

	Code géographique
— Saint-Lazare	71105
— Saint-Liboire	54072
— Saint-Louis	54120
— Saint-Louis-de-Gonzague	70035
— Saint-Marcel-de-Richelieu	54125
— Saint-Marc-sur-Richelieu	57050
— Saint-Mathias-sur-Richelieu	55065
— Saint-Mathieu	67005
— Saint-Mathieu-de-Beloeil	57045
— Saint-Michel	68050
— Saint-Nazaire-d'Acton	48050
— Saint-Ours	53032
— Saint-Patrice-de-Sherrington	68025
— Saint-Paul-d'Abbotsford	55015
— Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	56035
— Saint-Philippe	67010
— Saint-Pie	54008
— Saint-Polycarpe	71020
— Saint-Rémi	68055
— Saint-Robert	53020
— Saint-Roch-de-Richelieu	53040
— Saint-Sébastien	56050
— Saint-Simon	54090
— Saint-Stanislas-de-Kostka	70040
— Saint-Télesphore	71015
— Saint-Théodore-d'Acton	48045
— Saint-Urbain-Premier	70005
— Saint-Valentin	56030
— Saint-Valérien-de-Milton	54065
— Saint-Zotique	71025

RÉGION TOURISTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

	Code géographique
— Sainte-Angèle-de-Monnoir	55030
— Sainte-Anne-de-Sabrevois	56060
— Sainte-Anne-de-Sorel	53065
— Sainte-Barbe	69065
— Sainte-Brigide-d'Iberville	56105
— Sainte-Catherine	67030
— Sainte-Christine	48020
— Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	68020
— Sainte-Hélène-de-Bagot	54095
— Sainte-Julie	59010
— Sainte-Justine-de-Newton	71115
— Sainte-Madeleine	54025
— Sainte-Marie-Madeleine	54030
— Sainte-Marthe	71110
— Sainte-Martine	70012
— Sainte-Victoire-de-Sorel	53025
— Salaberry-de-Valleyfield	70052
— Sorel-Tracy	53052
— Terrasse-Vaudreuil	71075
— Très-Saint-Rédempteur	71125
— Très-Saint-Sacrement	69030
— Upton	48038
— Varennes	59020
— Vaudreuil-Dorion	71083
— Vaudreuil-sur-le-Lac	71090
— Venise-en-Québec	56005
— Verchères	59025
— Yamaska	53072